

A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION DES MINES  
SERVICE DES TECHNIQUES  
INDUSTRIELLES

DM-T n°

13153

24 OCTO 1975  
Paris, le  
97, rue de Grenelle - 7ème -

NOTE pour  
Messieurs les Chefs d'arrondissement  
minéralogique

Objet : Norme NF E 86-020- Appareils à pression de gaz. Plaques portant les  
marques d'identité réglementaires.

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire de la norme française  
E 86-020 de décembre 1974, relative aux plaques d'identité pour appareils à  
pression de gaz.

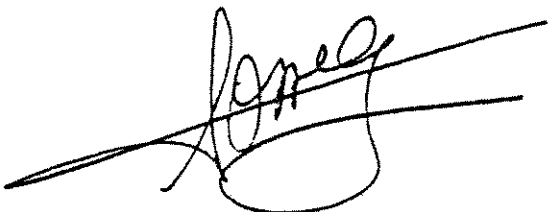
Telle qu'elle se présente, cette norme me paraît satisfaisante. C'est  
pourquoi j'estime qu'il y a lieu d'en encourager l'application.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir donner des instructions  
à vos services pour que, dans un premier temps, ils attirent l'attention des  
constructeurs français et étrangers, à l'occasion de la première épreuve des  
appareils neufs, sur l'existence de cette norme au cas où les plaques d'identité  
ne seraient pas conformes à l'un des modèles qui y sont décrits puis que, assez  
rapidement, ils incitent les constructeurs à s'y conformer.

Mon intention est de rendre obligatoire au plus tard à la fin de l'année  
prochaine l'utilisation de cette norme.

Je recevrai d'ici là avec intérêt toute information que vous pourriez  
m'adresser sur les obstacles techniques qui pourraient s'opposer à l'application  
systématique de la norme ainsi que sur les réticences dont pourraient vous faire  
part certains constructeurs.

L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES  
CHEF DU SERVICE DES TECHNIQUES  
INDUSTRIELLES



A. OSSELET